

conditions mentionnées plus haut, avec cette différence que le chiffre est réduit à cent cinquante piastres pour la valeur de la propriété, et à six piastres par année pour le montant du loyer.

Dans les campagnes, il est permis de prendre en considération et de considérer comme valables des paiements en nature.

Les associés ou occupants en commun sont mis sur le même pied que les fils de famille.

Ont également droit de vote les pêcheurs ou fils de pêcheurs dont les bateaux ou agrès de pêche représentent une valeur de cent cinquante piastres ou plus.

Les officiers réviseurs ont été nommés dans les trois mois qui ont suivi la sanction de la loi.

Pour la préparation des listes, on prend d'abord les noms portés sur les rôles d'évaluation des diverses municipalités et sur les listes électorales préparées d'après la loi provinciale, et ensuite l'officier réviseur ajoute les noms autorisés par la nouvelle loi, autant qu'il peut le faire d'après les informations particulières qu'il peut se procurer.

Ces listes doivent être prêtes et affichées le premier mars de chaque année; et quatre semaines plus tard se fait la révision, l'officier réviseur étant tenu de se transporter, à cette fin, dans chaque endroit où les listes ont été affichées, pour y faire droit aux réclamations qui lui seront présentées.

Avis doit être donné par les réclamants une semaine avant le jour fixé pour telle révision préliminaire; cet avis se donne par la poste, suivant une formule imprimée au long dans l'acte, afin que personne ne soit exposé à commettre d'erreur.

S'il s'agit d'objection à faire à une personne dont le nom est déjà inscrit sur la liste, avis doit lui en être donné.

Telles listes ainsi révisées devront être affichées de nouveau avant le premier juin, et cinq semaines plus tard pourra avoir lieu la révision finale, et de nouvelles objections ou réclamations pourront être produites, pourvu qu'avis en ait été donné deux semaines avant le jour de l'audition; alors les listes seront censées finalement closes, excepté que les parties lésées pourront toujours en appeler à un juge de la Cour supérieure.

Les avis d'appel doivent être signifiés aux intéressés dans les sept jours qui suivent la clôture finale de la liste.

RÉCRÉATIONS D'ARITHMÉTIQUE. — Une personne ayant dans une main un nombre pair de jetons et dans l'autre un nombre impair, deviner en quelle main est le nombre pair.

Réponse. — Faites multiplier le nombre de la main droite par un nombre pair, 2 par exemple, et le nombre de la main gauche par un nombre impair, 1 ou 3 par exemple; faites ajouter les deux sommes; si le total est impair, le nombre pair de pièces est dans la main droite et l'impair dans la gauche. Si ce total est pair, ce sera le contraire.

Pour trouver le bien, il faut le chercher. [*Une fleur du Carmel*, par le P. Braun. In-8 \$1.00]